ABONNEMENT.

Un an. 30 fr. Six mois 16 Poste : Six mols 18 Trois mois 10

oh s'abenne:

A SAUMUR.

Chez tous les Libraires;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et Ci.,

Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS,

Annonces, la ligne. : . 20 c, Réclames, - . . . 30 Faits divers, - . . . 75

RÉSERVES SONT PAITES ;

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas;

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;

A PARIS, Ches MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Mars 1874.

Chronique générale.

En nous reportant aux renseignements donnés par la Presse, nous avons fait connaître les intentions attribuées au cabinet. en ce qui concerne la présentation d'un projet de loi sur l'organisation des pouvoirs publics. Ce projet, on l'a vu, modifierait sensiblement celui que M. Dufaure avait préparé avant le 24 mai et dont la commission des Trente se trouve saisie.

M. Eugène Tallon a, de son côté, proposé un amendement au système Dufaure; voici l'économie de sa proposition distribuée avant-hier.

Le Sénat ou haute Chambre serait composé de 250 membres, citoyens français, agés de trente ans au moins, jouissant de tous leurs droits civils, politiques et de fa-

Les sénateurs seraient nommés par le Président de la République, mais aux conditions suivantes :

« Ils devraient être choisis sur des listes de présentation, parmi les notabilités et selon les formes ci-dessous indiquées, dans les proportions suivantes:

» 1 · Quinze officiers généraux des armées de terre et de mer;

» 2º Dix membres de la magistrature exerçant ou ayant exercé les fonctions de procureurs généraux et premiers présidents près des cours d'appel, ou celles de conseillers et présidents à la cour de cassation;

3º Quinze représentants des différents cultes, dont dix membres de l'épiscopat catholique et cinq présidents des consistoires iraélites ou de l'Eglise réformée;

» 4. Quinze membres de l'Institut;

» 5° Dix membres de l'enseignement supérieur des Facultés de droit, de médecine, des lettres et des sciences;

» 6° Dix membres pris en nombre égal parmi les conseillers d'Etat actuellement en exercice et ceux ayant exercé pendant cinq années au moins ces fonctions;

» 7º Quinze membres ayant exercé pendant cinq ans au moins les fonctions de préfets, directeurs dans les administrations centrales des ministères, président ou procureur général à la Cour des comptes;

» 8º Cinquante membres des diverses Assemblées nationales, constituantes et légis-

 9° Cinquante membres des conseils généraux, maires ou présidents des tribunaux de commerce des villes de plus de 50,000 âmes ayant exercé leur mandat ou leurs fonctions pendant dix années au moins;

> 40° Vingt membres pris parmi les notabilités du barreau, des lettres et des

▶ 11° Vingt membres pris parmi les notabilités de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, ayant obtenu dans les expositions ou les concours régionaux des récompenses nationales;

▶ 12. Vingt membres pris parmi les notabilités des sciences, les ingénieurs et les directeurs de compagnies, qui se sont distingués par d'importantes découvertes ou de grands travaux d'utilité publique. »

Les listes de présentation, comprenant un nombre de noms double de celui des sé-

nateurs à nommer, seraient arrêtées: les cinq premières, par les corps spéciaux ap-pelés à être représentés; les sixième et septième par le conseil d'Etat; la neuvième, par les conseils généraux; toutes les autres, par une commission de trente dépu-

Les sénateurs seraient nommés pour dix ans, avec mandat renouvelable par tiers à compter de la septième année; renouvellement et nomination aux siéges vacants devant être faits sur présentation du Sénat. Leurs fonctions seraient gratuites.

On assure, dit l'Evénement, que la majorité serait disposée à renvoyer l'interpellation de MM. Gambetta, Challemel-Lacour et Lepère après le projet de loi sur les patentes dont la discussion doit suivre le vote des nouveaux impôts.

La Décentralisation ayant prétendu qu'une lettre de M. Melvil-Bloncourt accusait M. Germain Casse d'avoir servi la Commune, ce dernier a prié deux de ses amis de se rendre à Lyon et de demander au rédacteur en chef de la Décentralisation copie de la lettre en question ou une réparation par les armes.

Le vote de mardi, qui a donné la majorité à M. Magne pour l'impôt sur la petite vitesse, a vivement désappointé M. Thiers et toutes les gauches. Ils avaient espéré un échec de M. Magne, et sa démission. Alors, des tentatives devaient être faites auprès du maréchal de Mac-Mahon pour le décider à donner le ministère des finances à M. Léon Say, avec la promesse de l'appui du centre gauche. Cette nouvelle intrigue a été déjouée.

Ajoutons que M. Léon Say est très-antipathique à la majorité, et n'a pas fait preuve d'une bien grande capacité pendant son passage au ministère des finances.

Les communards, aidés par les radicaux suisses, s'agitent beaucoup sur notre frontière, expédient des émissaires en France, essayent d'introduire des armes et des munitions.

L'attention du gouvernement a été éveillée, et plusieurs brigades de gendarmerie viennent, dit-on, d'être dirigées en observation sur la frontière suisse.

Les bureaux ont nommé leurs présidents et secrétaires. Huit appartiennent à la droite, sept à la gauche.

M. Pouyer-Quertier est nommé commissaire pour les négociations à suivre avec les puissances signataires de la convention de 1864.

On a distribué le rapport spécial sur les amendements au projet de loi sur les nouveaux impôts et les augmentations d'impôt, présentés relativement aux perceptions des droits sur les sucres, et pris en considération par l'Assemblée, fait au nom de la com-mission du budget de 1874, par M. Chesnelong, membre de l'Assemblée nationale.

Voici la résolution du rapport : « L'Assemblée, désireuse de maintenir le régime international créé par la convention

de 1864 et d'y apporter les modifications dont l'expérience a démontré la nécessité, invite le gouvernement à poursuivre activement les négociations avec les puissances co-signataires, pour réviser et renouveler dans le plus bref délai possible ladite convention en y introduisant le système de l'impôt à la consommation par l'exercice des raffineries dont le principe est des à présent adopté.

Le conseil d'Etat s'occupe en ce moment de la révision des projets de concession de chemins de fer d'intérêt général et d'intérêt local. Le conseil, dit-on, se montre généralement assez bien disposé. Ce travail devra être complétement terminé avant l'ouverture de la session des conseils généraux.

Les 3° et 4° conseils de guerre sont sur le point de quitter Versailles pour venir s'installer à Paris. Ils doivent y remplacer les 48° ét 20° conseils, qui vont être supprimés. Ils continueront à juger les dernières affaires de la Commune.

Les lettres d'Algérie annoncent que la situation des émigrants venus d'Alsace-Lorraine s'est notablement améliorée. Le comité de patronage, dont nous avons enregistré la formation, a distribué des secours en argent et en nature; l'initiative privée s'est associée à ses efforts; enfin, les émigrants ont pu être tirés de la profonde misère où ils se trouvaient. L'administration, sur les démarches du comité, a fait tout au monde pour réparer l'abandon des premiers jours, et montre aujourd'hui les meilieures dispositions.

Maintenant, les colons sont tous logés dans les maisons construites par le génie; ils ont des bœufs, des charrues, des instruments de travail, des semences, etc. Les envois du comité des dames leur ont été fort utiles et ont contribué à les préserver des maladies, épreuves ordinaires de l'acclimatation. Leur situation est donc relativement bonne, et il suffira désormais d'une récolte favorable pour les mettre à même de suffire à leurs besoins, sans secours étranger.

Quel aimable homme que ce M. de Bismark! Il a daigné aussi, comme MM. de Broglie et Rouher, exposer sa politique à un reporter; c'est un journatiste hongrois, et le Journal des Débats reproduit, d'après la presse de Vienne, le récit de cette conversation du chancelier allemand. Voici ce qu'il dit des Français:

« Ce sont des ennemis à jamais irréconciliables et sauvages, oui, sauvages, car chez eux, les cuisiniers, les tailleurs et les perruquiers exceptés, on découvre l'indien Peau-Rouge... »

Dans un autre moment, M. de Bismark a dit : « Le seul homme qui puisse actuellement troubler la paix de l'Éurope, c'est le Pape..... Nous ne savons pas encore, en fin de compte, ce qu'est le Pape..... »

Le Mémorial diplomatique donne les renseignements suivants sur le diplomate prussien désigné pour remplacer le comte d'Arnim à Paris; c'est le prince Clovis de Hohenlohe-Schillingsfurst, ancien président du conseil des ministres de Bavière, vice-

président du Reichstag allemand. Le prince de Hohenlohe jouit de la confiance toute particulière du prince de Bismark, dont il partage absolument les opinions sur-toutes les questions importantes de la politique géné-

Le prince Clovis de Hohenlohe, catholique lui-même, est le frère aîné du cardinal prince Gustave de Hohenlohe qui, depuis le Concile de 1870, vit éloigné de Rome. Un autre frère cadet du prince de Hohenhole, le duc de Ratibor, s'est signalé par l'initiative qu'il a prise d'une adresse à l'empereur Guillaume, pour protester contre l'attitude de l'épiscopat prussien qui a refusé de se soumettre aux lois ecclésiastiques de l'Etat.

Nous ajouterons que trois des sœurs du prince Hohenlohe appartiennent à l'Eglise luthérienne.

Il était permis d'espérer que l'hiver se passerait sans neige. Nous étions au mois de mars et seules les giboulées effrayaient les Parisiens: quel a été leur étonnement, quand, mardi matin, à leur réveil, ils ont aperçu, sur les toits des maisons, une blanche couverture qu'il a bien fallu reconnaître pour de la neige, quoique ce fût invraisemblable. L'humidité du sol l'avait empêchée de s'attacher à la terre; elle a d'ailleurs bien vite disparu partout sous les rayons du soleil.

Il a dû en tomber une certaine quantité dans les environs, car nous avons remarqué que les voitures qui semblaient arriver d'un peu loin en portaient une couche assez épaisse.

LA FÊTE

DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.

Une pluie fine, serrée, incessante, un temps affreux au dehors, un éblouissement au dedans; éblouissement acheté, il est vrai, par deux longues heures d'attente; mais à quoi servirait la patience, si l'on ne rencontrait jamais l'occasion d'en faire preuve?

Arrivé à dix heures du soir en vue du Tribunal de commerce, décoré extérieurement d'une double ligne de gaz, ce n'est qu'à minuit passé que je puis pénétrer dans les salons, où, depuis longtemps déjà, la circulation est à peu près interrompue. Impossible d'avancer ou de reculer, on piétine sur place. Il faut des prodiges d'adresse et de précaution pour se frayer par-ci, par-là, un passage à travers les longues traînes des robes, et gagner la première salle de danse installée dans la grande cour du rez-dechaussée.

Cette grande cour vitrée est décorée avec un goût parfait. Tout autour, plusieurs rangées de banquettes garnies de velours rouge ont été placées en amphithéâtre, de manière à permettre à chacun de voir sans encombrer la place réservée aux danseurs.

C'est dans cette salle que se tient le grand orchestre sous la direction de M. Waldteuffel. Toutes les arcades du pourtour ont été dissimulées au moyen de grandes glaces et de rideaux en velours rouge, frangés d'or. En regard de chacune de ces glaces (il y en a vingt et une se trouve un lustre dont la réverbération produit un effet éblouissant.

Les fenêtres et embrasures du premier étage sont également dissimulées par des glaces. Le vitrage de la cour est caché au moyen d'un immense velum transparent en soie rose. Un jet électrique partant du sommet inonde la salle d'un flot de lumière. Ajoutez-y la lueur de soixante-douze lustres, et vous aurez une idée de cet éclairage féeri-

L'escalier d'honneur, où il y a une profusion de fleurs et de lumières, vient ouvrir au premier étage, dans la salle des Pas-Perdus qui sert de promenoir. De chaque côté, un perron donnant, à droite, sur la grande salle du conseil, à gauche, sur la grande salle des faillites. La grande salle du conseil est exclusivement affectée à la réception du Président de la République et de M^{me} de Mac-Mahon.

Tout à côté, dans une autre salle, est installé un buffet spécial pour le maréchal. Sont seuls admis dans la grande salle du conseil : le Président de la République et le président de l'Assemblée, les ministres, les ambassadeurs, les grands dignitaires, les députés, etc.

Outre le buffet réservé au maréchal, il y en a deux autres : l'un situé au rez-dechaussée, l'autre au premier étage, dans la salle d'attente de la présidence du tribunal. La salle de MM. les juges rapporteurs est livrée aux invités. Dans la salle des faillites, très-vaste, comme l'on sait, se tient le second orchestre.

Entre deux danses j'essaye de noter au passage les noms des invités marquants qui défilent dans les salons:

Voici Ms le comte de Paris, le duc d'Aumale, le duc et la duchesse de Chartres, le duc d'Alençon, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc de Broglie, le maréchal Canrobert, M. de Fourtou, l'amiral Dompierre d'Hornoy, le général Bataille, le général Lavaucoupet, Baragnon, Buffet, Ferdinand Duval, Léon Say, Léon Renault, le colonel de Bastard, le général du Barrail, Deseilligny, le vicomte de Turenne, le comte Hallez-Claparède, Anisson-Duperron, le comte d'Harcourt, d'Haussonville, et nombre d'ambassadeurs, de généraux, de députés, de banquiers et de notables commercants.

Près de dix mille cartes d'invitations ont été envoyées, m'assuret-on, pour le bal du tribunal de commerce, et si j'en juge par le flot des arrivants qui se renouvelle sans cesse, bien peu d'entre les appelés ont dû renoncer au plaisir de figurer parmi les élus.

Deux échos cueillis au vol :

Un huissier rencontre dans la foule le jeune vicomte de H..., célèbre par les dettes qu'il à faites jadis pour une actrice de troisième ordre, dettes dont il paraît, du reste, fort peu s'inquiéter.

— Depuis que l'on assigne M. le vicomte au tribunal de commerce, dit l'huissier au jeune viveur, c'est la première fois qu'il ne fait pas défaut !

Autre épisode :

A un moment, M. Daguin, président du tribunal de commerce, ayant un ordre à donner:

— Il n'y a donc pas un huissier ici?

Immédiatement une cinquantaine d'invités qui sont dans le salon font machinalement un pas en avant.

En somme, grande et belle fête, à laquelle le commerce parisien a répondu avec un merveilleux empressement, et dont le maréchal et la maréchale de Mac-Mahon en l'honneur de qui elle était donnée, et qui ne se sont retirés que très-tard, conserveront le meilleur souvenir. (Paris-Journal.)

L'IGNORANCE MODERNE.

M. de Champagny, de l'Académie francaise, trace dans le Correspondant un tableau saisissant des caractères de l'ignorance moderne, qui doit donner à réfléchir à nos législateurs au moment où ils élaborent des lois sur la presse et sur le suffrage universel:

« On parle de la crédulité du moyen âge. S'il y a eu quelques fausses légendes au moyen âge, du moins elles reposaient sur un sentiment vrai, noble, pieux. C'étaient des rêveries, si vous le voulez, mais des rêveries d'âmes religieuses et pures : c'était le rêve de la charité et de la foi.

La légende du peuple révolutionnaire, c'est le rève de la haine. Disons mieux, c'est le mensonge de l'homme de parti accepté par la sottise et par la haine.

» Le mal durera tant que cette muraille d'ignorance, de défiance et de haine sépa-

rera les classes inférieures des classes supé-

rieures, l'homme qui a besoin d'être conseillé de celui qui peut le conseiller, l'homme qui ne sait rien de celui qui sait quelque chose, l'homme qui sait lire, si vous le voulez, mais ne lit rien ou ne lit rien de sensé, de celui qui, par la lecture sérieuse ou bien plus encore par le commerce de la vie, a pu acquérir un certain discernement.

» Le mal durera tant que l'absence du sens moral, c'est à dire de foi religieuse dans les classes populaires, leur fera admettre aussi facilement que tout ce qui est audessus d'elles, prêtres, officiers, gentilshommes, magistrats, manufacturiers, banquiers, négociants, sont, presque sans distinction, des traîtres et des assassins.

» Toutes les absurdités politiques, économiques, industrielles, qui circulent dans ces classes et font la puissance du radicalisme, s'évanouiraient comme une fumée le jour où serait levé le voile de non-sens moral qui leur permet de croire à un tel complot.

» Mais comment se fait-il que des pensées analogues arrivent parfois à des esprits que leur éducation devrait en préserver? Dans le sein de l'Assemblée nationale, un député digne de tous les respects, qui a vu son propre fils, non pas même tué sur le champ de bataille, mais assommé à coups de bâton par les Prussiens, ne s'en est pas moins entendu appeler Prussien: un de ses collègues, je ne sais lequel, a eu le cœur de lui jeter cette injure.

Non, ne médisons pas trop de nos pères. Commençons par valoir ce qu'ils valaient, par les imiter au moins dans ce qu'ils ont eu de louable, et nous serons libres de critiquer le reste. Ne prenons pas leur sentimentalisme, qui nous semble un peu affecté, ni leur gaieté qui nous semble trop frivole; mais prenons leur honneur, leur amitié, leur désintéressement, et surtout, quand elle se trouve dans l'héritage, la tradition de leur foi. »

Un écrivain anonyme s'écriait avec raison il y a quelques jours :

« Le plus grand crime de la Révolution, c'est peut-être cette haine brutale, aveugle, ignorante, qu'elle a inspirée à la classe populaire contre quiconque a de plus qu'elle quelques écus et surtout quelques lumières.

» J'ose le dire, il n'y a pas eu, depuis les temps chrétiens, d'ignorance et de crédulité pareilles à celle du peuple de nos jours.

» Il sait lire, dit-on. Non, il ne sait pas lire. Savoir ses lettres et ne rien lire, c'est de l'ignorance; savoir ses lettres et ne lire que des sottises, c'est pis que l'ignorance.

» Somme toute, est-ce par la lecture que le peuple s'instruit? Est-ce dans des livres ou même dans les journaux qu'il a appris ce qu'en fait de politique, il croit de ferme foi, à peu près d'un bout de la France à l'autre?

» Est-ce dans les livres ou dans les journaux qu'il a vu que 50,000 francs, 400,000 francs, plus encore, ont été envoyés aux Prussiens par tels ou tels propriétaires qui, au contraire, sont allés eux-mêmes ou ont envoyé leurs fils combattre les Prussiens?

» Sont-ce les livres ou même les journaux qui lui ont appris que tel évêque envoyait aux Prussiens l'argent des quêtes pour les ambulances?

* Est-ce là qu'il a su que M. de Bismark était le parent de M. de B..., grand propriétaire de telle province, ou le cousin de M. A..., grand propriétaire dans telle autre, ou même le fils de M. Z..., grand propriétaire dans une troisième (car chaque département a sa légende, toutes semblables, sauf-les noms propres); que l'on a vu, peu avant la guerre, circuler de nuit une voiture noire, avec des chevaux noirs, un cocher noir et les roues enveloppées de linge pour ne pas faire de bruit, et que cette voiture était certainement celle du cousin Bismark allant comploter avec ses cousins la ruine de la France?

» N'en rions pas! ces calomnies infâmes et ces fables absurdes ont circulé identiquement dans les parties diverses de la France; elles ont été crues et elles le sont encore. Nul journal, même le plus éhonté, n'eût osé les reproduire; on n'imprime pas ces choses-là; mais on les laisse circuler et on en profite. Elles sont, à l'heure qu'il est, le Credo de la majorité des Français; et, si par opinion publique, il faut entendre l'opinion du suffrage universel, ne nous y trompons pas, elles sont l'opinion publique. »

(Gazette des campagnes.)

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE

On écrit de Madrid, le 28 février :

« M. le capitaine-général de la Nouvelle-Castille a passé aujourd'hui en revue près de cinq mille conscrits très-convenablement armés, équipés et habillés. Tout Madrid s'était entassé sur le terrain de manœuvres et dans la rue d'Alcala, par où la colonne devait passer. L'émotion était vive dans la foule. On savait que ces pauvres garçons, encore tout étourdis de leur vie nouvelle, gênés dans leurs uniformes et dont l'instruction militaire est à peine commencée, vont être conduits au feu dans peu de jours, et on les plaignait. Les femmes surtout s'apitoyaient: « On devrait, me dit une vieille qui se trouvait près de moi pendant le défilé, on devrait renvoyer tous ces enfants à leurs mères et laisser venir don Carlos, ou don Alphonse, ou les intransigeants, ou le diable. Que ce soit l'un ou l'autre qui commande, cela revient au même pour le pauvre monde. »

Le petit discours de cette pauvre vieille montre bien l'état de découragement et d'indifférence dans lequel tombent les peuples abrutis par l'abus des révolutions. En cet état, ils sont heureux de se reposer sous n'importe quel gouvernement ferme, et accueillent comme un bienfaiteur l'homme qui leur apporte son joug. C'est du moins un abri!

Chronique Locale et de l'Ouest.

Au moment de meltre sous presse, nous apprenons qu'un accident vient d'arriver à une petite fille de six ans, au chantier du château d'eau.

Il y a, rue de l'Echelle, trois barriques enterrées au deux tiers et qui servent de réservoir d'eau pour les travaux de maçonnerie

nerie.

Cette pauvre petite s'amusait à casser la glace, les pieds lui ont manqué, et elle est tombée la tête la première dans le tonneau.

Malheureusement, il n'y avait personne auprès d'elle, et, lorsqu'on a aperçu ses jambes en l'air, elle avait déjà complétement

cessé de vivre.

Mardi dernier, le nommé Louis Thuau, cultivateur, demeurant aux Ulmes, s'est pendu dans son grenier. Déjà il avait manifesté l'intention de se suicider, et sa femme avait dû cacher son fusil.

Après diner, Thuau était livré à ses idées noires; sa femme le surveillait, et il a profité d'un moment d'éloignement de celle-ci pour mettre son projet à exécution. Lorsqu'eile le trouva, le corps était déjà froid. Tous les efforts pour le rappeler à la vie ont été vains.

Thuau a été poussé à cet acte de désespoir par suite d'une paralysie sur la langue qui l'avait beaucoup affecté.

La société des courses de Saumur a été convoquée dimanche dernier en assemblée générale pour entendre le rapport de la commission sur la situation de notre société hippique.

Les sociétaires se sont trouvés réunis en très-petit nombre, trop petit même, ce dont il y aurait lieu de se plaindre, si cette abstention ne témoignait de la confiance générale en ceux aux soins desquels ont été remis les intérêts de cette institution.

M. le président a donné d'abord l'énumération des dépenses et des recettes, dans leur détail. La balance des unes et des autres s'établit, cette année, par un déficit de 990 fr. Ce déficit, heureusement couvert par un fonds de réserve important, n'a rien qui doive inquiéter momentanément, puisqu'il reste encore en caisse 2,300 fr. environ, provenant de l'ancienne société.

Il est à regretter, a dit ensuite M. le président, que les frais d'installation des tribunes, beaucoup plus importantes et plus confortables que par le passé, n'aient pas été couverts par un chiffre de souscriptions plus élevé. La souscription à 40 fr., tant de fois réclamée par le commerce, n'a produit que

740 fr., somme tout-à-fait insignifiante pour indemniser la société des dépenses qu'elle, faites à cause d'elle.

Cette fondation nouvelle, créée, on s'e souvient, en vue de permettre aux personne qui n'ont pas de voiture de profiter de afin d'associer un plus grand nombre au tablissement de nos fètes, n'a pas été con prompt que juste, ont cru, bien à tort plus i'arrière-pensée de faire des catégories de souscripteurs.

Espérons que l'on reviendra sur ce principle que l'on comprendra que cette institution a causé à la société plus de frais que façon définitive les tribunes, les adhérent se présenteront plus nombreux que jamais. Il n'y a pas seulement à cela une question d'intérêt général: les courses de 1874, selon toutes probabilités, seront plus brillantes que l'année dernière, et présenteront un plus grand attrait, dont on sera heureur de profiter.

Sur la demande du président, qui son cupe toujours activement de l'avenir de courses, grâce aussi à de puissantes influences, notre hippodrome a obtenu, pour cele année, une subvention de 2,000 fr. de société d'encouragement (Jockey-Club). Oprix ne peut manquer d'attirer chez nous de coureurs en renom.

Les courses de Saumur auront lieules te manche 23 et mardi 25 août 1874. Comp par le passé, l'Ecole de cavalerie concoura l'éclat de nos fêtes par un brillant carres sel fixé au lundi 24 août.

Rien de nouveau dans notre administration municipale. M. Bury, qui habite comme on sait, la campagne, a la signature comme premier conseiller municipal mais il réclame à grands cris de l'aide. Ca aides ne sont pas encore désignés:

D'après les prédictions de M. Sainte Clain Deville, le temps rigoureux que nous subissons doit durer jusqu'à demain, et une periode plus humide doit lui succéder.

Hier, vers 3 heures, nous avons en une bourrasque de neige qui a duré une heure. Tout le pays s'est trouvé enveloppé sous une couche blanche qui n'a pas fondu de suite.

Le ciel s'est découvert, et, pendant la nuit, le thermomètre est descendu à 3 de grés au-dessous de zéro.

Nous avons publié quelques renseignements sur les avertissements distribués au contribuables pour l'année 4874.

Nous ferons remarquer que les réclamations doivent être produites dans le délaide trois mois à partir du jour de la publication du rôle, et que ce jour est susceptible devarier, suivant les communes.

La date du 1er février, donnée par nous, ne doit donc pas être considérée comme exacte pour tout le monde, et les contribubles n'auront qu'à se reporter à leurs avertissements, où se trouve inscrite la date de publication, en ce qui les concerne.

Le timbre n'est exigé que pour les réclamations relatives aux cotes supérieures à 30 fr

On lit dans le Lochois:

Depuis quelque temps, une veuve Nettier, sans profession avouable et sans domicile fixe, avait jugé convenable, dans seintérêts, de terminer ses pérégrinations nomades dans la ville de Loches, où elle exerçait, ainsi que dans les départements limitrophes, le commerce illicite de diseuse de bonne aventure.

Cette femme, sous prétexte d'offrir des fournitures de bureau, entrait dans les maisons, et, quand elle avait suffisamment éludié son personnel, elle sortait de son panier un énorme jeu de cartes revêtu de signes cabalistiques, et, se faisant donner au préalable des dorures, du linge, des poulets, du vin et certaines sommes d'argent variant de puis 4 fr. jusqu'à 60 fr., commençait ses opérations de prédiction: disant aux uns opérations de prédiction: disant aux uns qu'ils étaient ensorcelés, aux autres qu'elle les mettrait en possession de trésors considérables, s'élevant depuis 2,000 fr. jusqu'a 9,000 fr., qui se trouvaient cachés dans leurs terres et dans des caves.

Malheureusement, presque toutes les personnes qui ont été dupées — elles sont nombreuses, paraît-il — sont indigentes et ont été obligées d'emprunter de l'argent à leurs eté obligées d'emprunter de l'argent à leurs

voisins pour satisfaire à la rapacité de cette adroite aventurière.

On aurait de la peine à croire, si ces méfaits n'étaient avérés, qu'il se trouve encore des personnes assez simples, dans nos contrées, pour se laisser tromper par de semblables escroqueries.

sonnes er des mème

ries de

ais que r d'une hérents jamais.

uestion.

selon

rillantes

ront w

reux de

ur celle

nousde

eu les di

Comm

ncourta

Carron.

Dinistra.

ide. Ces

te Claim

is subis.

une pe-

eu une

heure.

ous une

idant la

à 3 de

nseigne

ués aur

éclama-

délai de

olication

le de ya-

r nous,

ntribua-

rs aver-

date de

es recla-

eures

Pe Nes-

s domi-

ans ses

ons 110-

e exer-

is limi-

euse de

frir des

es mai-

ent élu-

panier

nes ca-

préala-

ets, du

iant de-

ait ses

ux uns

qu'elle

consi-

jusqu

is leurs

les per-

it nom-

et ont

à leurs

La veuve Nestier, qui se livrait également à l'exercice illégal de la médecine, a été arrêtée par la police de Loches et mise à la disposition du parquet.

La culture de la betterave reçoit en ce moment des encouragements que l'on pourra apprécier par l'établissement de la Société sucrière des Deux-Sèvres, dont l'usine centrale est à Melle.

La Société, d'après ces traités, fournit aux cultivateurs, aux prix de revient, la graine destinée aux ensemencements des betteraves, et permet aux cultivateurs de reprendre, au prix de 10 fr. les 1,000 kilogrammes, une quantité de pulpes égale au cinquième du poids net de ses betteraves livrées.

L'usine, en outre, achète toutes les betteraves qui lui sont amenées, à la bascule qui vient d'être établie à Prailles, dans les Deux-Sèvres.

Une bascule va également être établie dans le département de la Vienne.

COUR D'APPEL DE PARIS.

De la responsabilité de l'instituteur en cas d'accident survenu à un de ses élèves.

Le jeune X... se rendait à l'école, un de ces derniers matins, gai et bien portant : quelques heures après, il était ramené dans sa famille, défiguré et un œil absolument perdu.

Pendant la récréation, et loin de la surveillance des maîtres, deux élèves s'amusaient avec de l'alcali volatil.

Survint le jeune X... qui s'approcha pour vérifier la nature du liquide que manipulaient ses camarades.

Un mouvement brusque, soit pour présenter, soit pour écarter le flacon, fit jaillir quelques gouttes de la substance chimique, qui occasionnèrent au visage du petit curieux des blessures dont la perte immédiate de l'œil fut la conséquence.

Le père du blessé a assigné comme responsables du dommage causé d'abord par les parents des deux élèves pour avoir confié à leurs enfants un liquide aussi dangereux, l'instituteur ensuite pour n'avoir pas, par une surveillance suffisante, prévenu l'accident.

Comment pouvais-je prévoir et empêcher cet accident? a dit l'instituteur, devant le tribunal de Corbeil.

Comment pouvais-je savoir que deux de mes élèves avaient à leur disposition de l'alcali volatil, qu'ils avaient apporté du dehors?

 Vous l'auriez su, a répondu le tribunal, par une surveillance plus active et notamment par la visite des pupitres de vos élèves.

En conséquence : jugement condamnant l'instituteur à 1,000 fr. de dommages-intérêts, et confirmation par la cour de Paris.

Agriculture.

Tous les cultivateurs connaissent les bons effets que le sulfatage produit sur les semences de blé, et on s'étonne qu'ils n'aient pas encore songé à appliquer ce procédé aux autres semences qui sont attaquées par les cryptogames; quelques-uns le font et s'en trouvent bien; et, en vérité, on se demande pourquoi on ne sulfate pas l'avoine, l'orge, le mais, etc., comme le blé, puisque ces plantes sont sujettes aux mêmes maladies que le froment.

Le docteur Nothig, cultivateur à Metterberg, a obtenu de bons résultats en laissant séjourner des pommes de terre pour semence pendant quinze heures dans de l'eau contenant 1/15° de sulfate de fer.

L'essai a été fait dans une terre argileuse, côte à côte avec d'autres pommes de terre non préparées.

Bien que les rejetons, qui étaient déjà longs de deux centimètres, eussent noirci au contact de la dissolution, cependant les bourgeons, qui n'avaient pas encore paru, ont poussé avec vigueur au mois de mai, et, à la récolte, les pommes de terre préparées étaient saines et belles, tandis que la plupart des autres étaient-plus ou moins attaquées par la maladie.

Faits divers.

Un testament qui va faire du bruit dans le monde parisien, c'est celui de Mme veuve Lenoir-Jousseran, morte mercredi dernier, dans son hôtel de la rue Caumartin. Voici les détails que donne, à ce sujet, Paris-Journal:

Mª Lenoir-Jousseran, par acte notarié, bien et dûment en règle, donne aux pauvres de Paris une somme de 10 millions, qui sera consacrée à la création d'un vaste hôpital dans la banlieue.

La donatrice demande seulement que l'établissement porte le nom de son mari.

L'obligation est facile à remplir et ce n'est point là que gît la difficulté.

Bien que Mme Lenoir ne laisse pas d'enfants, ses héritiers plus ou moins proches ne chercheront-ils pas noise à l'honorable directeur de l'assistance publique?

Mais là ne se sont pas bornées les générosités de la défunte.

En mourant, son mari lui avait laissé une magnifique collection de miniatures, de bonbonnières, de tabatières et autres objets artistiques des plus rares et des plus précieux, estimée à plus de 800,000 fr.

Disperser aux quatre vents du ciel un pareil trésor, qui n'avait pas coûté moins de trente années à rassembler, eût été un véritable sacrilége pour la mémoire de l'antiquaire.

Suivant, d'ailleurs, le désir de son mari, M^{me} Lenoir-Jousseran vient de laisser son musée à l'Etat.

Là, du moins, aucune contestation ne peut s'élever, et nous aurons le plaisir de contempler bientôt la collection Lenoir dans une des galeries du Louvre.

Les sœurs Millie-Christine au poste!

C'est l'Egalité, de Marseille, du 8 mars, qui nous donne cette ébouriffante nouvelle :

« Hier, le phénomène qui a nom Millie-Christine devait se montrer comme tous les soirs aux curieux marseillais. Déjà le théâtre des Menus-Plaisirs contenait une assez grande quantité de spectateurs, lorsqu'un régisseur d'occasion vint annoncer que l'exhibition n'aurait pas lieu à cause du départ subit pour Bordeaux de la femme à deux têtes et de son Barnum. Murmures des assistants, qui sont obligés de repasser devant le contrôle sans qu'on leur rende la plus petite pièce de monnaie.

» Or, il paraît que le « montreur de curiosités » dans le but d'augmenter ses bénéfices, avait jugé bon de changer de climat, laissant derrière lui une collection assez jolie de créanciers. Heureusement la police, avertie à temps, a pu mettre la main sur ce Barnum et « sa marchandise » au moment où ils allaient monter en wagon; d'où il résulte qu'aujourd'hui, Millie-Christine n'est plus visible au théâtre des Menus-Plaisirs, mais chez le commissaire de la sûreté, où elle est retenue en guise de caution. »

On écrit de Marvejols au Progrès de la Lo-

Notre ville est dans le plus grand émoi. Aujourd'hui, lendemain de la foire du premier mardi de carême, la plus importante de l'année pour l'achat des bœufs de travail, une panique s'est tout à coup déclarée parmi les bestiaux qui remplissaient le foiral. On ignore à quelle cause attribuer cet accident; les uns parlent d'un vol de pigeons qui auraient effrayé les animaux ; les autres d'un porc qui, en s'introduisant au milieu des bœufs, auraient jeté le désordre parmi

Quoi qu'il en soit, il est constaté qu'à quatre reprises différentes, à deux heures et quart, deux heures et demie, trois heures et trois heures et demie, les animaux effrayés se sont mutinés; à la quatrième fois, il n'a pas été possible de les maîtriser, et ils se sont élancés du champ de foire dans la

Rien d'effrayant comme ce torrent de bêtes affolées se précipitant à travers les rues

et les places, renversant tout sur leur passage, et se livrant même entre elles à des luttes acharnées.

Plusieurs couples de bœufs sont venus s'abattre dans les boutiques; d'autres, continuant leur course folle, ont gagné la campagne : quelques-uns de ces derniers n'ontpu être atteints qu'à la montée du Goudard, à 7 kilomètres de la ville; ces pauvres bêtes, exténuées de fatigue, haletantes de peur, rendaient le sang par tous les orifices.

Qu'on juge du spectacle désolant que présentait notre ville; hommes, femmes, enfants s'enfuyaient éperdus; mais beaucoup n'avaient pas le temps de se dérober au danger, et, renversés, foulés aux pieds par les bœufs affolés, leurs cris de détresse retentissaient déchirants. Quelques citoyens courageux se dévouèrent pour sauver ces malheureux qu'ils parvinrent enfin à mettre en lieu de sûreté.

Hélas! le nombre des blessés était considérable : douze d'entre eux furent immédiatement transportés à l'hôpital, où ils reçurent aussitôt les soins empresses de notre maire, M. le docteur Daudé, accouru à la première nouvelle du malheur qui venait d'ensanglanter notre ville; d'autres étaient portés chez eux ; j'ignore encore le nombre de ces derniers. On m'assure qu'une femme a été relevée ne donnant plus signe de vie.

Parmi les blesses, on cite deux personnes de Mende ou des environs.

NETTOYAGE DES ARMES A FEU AU MOYEN DU PETROLE.

Ni l'huile, ni la graisse, suivant le Polytechnisches Notizblalt, ne garantissaient suffisamment les armes à feu contre la rouille. Les huiles siccatives deviennent résineuses, les huiles non siccatives rancissent rapidement et subissent, sous l'influence de l'air, une altération qui entraîne l'oxidation des pièces en fer qu'elles recouvrent. Le pétrole ne présente pas le même inconvénient: étendu en couche mince sur un canon de fusil, il le soustrait complétement aux atteintes de l'humidité; l'eau s'évapore, mais l'haile minérale reste, et il ne se montre aucune trace de rouille, il est indispensable que le pétrole soit bien pur ; l'huile non rectifiée, telle qu'elle se trouve dans le commerce, attaquerait certainement le métal. On doit éviter aussi de la laisser couler sur la monture, dont le vernis serait altéré.

Il faut être muni d'une petite fiole en fer remplie de pétrole purifié, de chanvre ou d'étoupes bien sèches, et enfin d'une brosse rende en soie de porc, de dimension en rapport avec celles du canon et de la chambre, et pouvant se visser au bout de la baguette à

Le nettoyage s'exécute de la façon suivante: après avoir garni l'extrémité de cette baguette d'un tampon en chanvre ou en étoupes, fortement imbibé de pétrole, on l'introduit dans le canon et on lui imprime un mouvement de va-et-vient en même temps qu'on la fait tourner. Au bout de dix ou douze passes, on retire la baguette et on enlève le tampon qu'on jette après s'en être servi pour essuyer les deux extrémités du canon. La plus grande partie de la crasse est enlevée par cette première opération.

On passe ensuite une douzaine de fois dans le canon, en la faisant également tourner, la brosse imprégnée de pétrole, de manière à enlever les impuretés qui sont restées attachées au métal. Cela fait, on introduit de nouveau dans le canon la baguette à laver, dont l'extrémité est garnie, cette fois, d'un tampon bien sec de chanvre ou d'étoupe, que l'on renouvelle jusqu'à ce qu'on ne remarque plus de trace de pétrole.

Les brosses en fil de fer, qui pourraient dégrader l'intérieur des canons, ne doivent pas être employées pour le nettoyage des armes. On ne se servira pour cet usage que d'étoupe bien souple, de chanvre, de chiffons de laine et de matières semblables : le pétrole suffit pour dissoudre les crasses.

(Revue d'artillerie.)

Dernières Nouvelles.

On sait que 45 députés des départements de la Bretagne ont décidé de soumettre à l'Assemblée une motion condamnant la conduite de M. Gambetta au sujet de l'organi-

sation du camp de Conlie. Les journaux républicains font remarquer que les députés des mêmes départements appartenant à la gauche, ne reconnaissant pas la compétence de l'Assemblée en cette matière, ont refusé de s'associer à la démarche de leurs confrères. Tout en rendant justice à la valeur de leurs concitoyens, ils ont cru qu'il serait d'un fâcheux exemple de revenir sur les événements passés, et ils ont craint que dans les départements mêmes le débat public ne provoquat des discussions au moins regrettables. Les députés dissidents sont au nombre de 16.

Les signataires de la motion ont d'abord proposé à la commission d'enquête du 4 septembre de demander à l'Assemblée de mettre à l'ordre du jour le rapport de M. de la Bor-

derie sur le camp de Conlie.

La commission s'est réunie hier et a discuté cette proposition. Après un assez long débat, elle a décidé qu'elle ne pouvait donner son concours sous cette forme; elle se bornera à défendre son rapport, s'il est attaqué. Mais comme ce rapport ne conclut pas, il ne saurait donner lieu à une discussion publique.

Cet avis a été partagé, du reste, par le président de l'Assemblée qui avait été consulté à ce sujet.

C'est alors que les députés bretons se sont décidés à saisir directement l'Assemblée de la question,

Pour les articles non signés : P. Goder.

ETAT-CIVIL du 1er au 28 février 1874. DECÈS.

Le 2. — Georges-Ludovic Flonneau, 3 jours, rue Saint-Nicolas. — Jacques Bineau, docteur-médecin, 75 ans, rue du Temple. — Louis Sprecher, négociant, 54 ans, quai de Limoges. — Charles Touet, sans profession, 9 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 7. — Marie-Jeanne Salmon, sans profession, 23 ans, épouse Armand-Pierre Proust, rue Daillé.

Le 8. — Napoléon-Victor-Joseph Neveu. bijoutier, 30 ans, montée du Fort.

Le 9. — Jérôme Legros, portefaix, 74. ans, à l'Hospice. - Berthe-Emma Orain. 4 jours, rue du Portail-Louis.

Le 10. — Louise-Marie-Aurélie Naples ; sans profession, 46 ans, rue d'Orléans.

Le 11. — Amanda-Marguerite Bignon. sans profession, 17 ans, rue d'Orléans. Le 12. — Alix-Eugénie Jousselin, 3 ans,

rue des Capucins. Le 13. — Louise Gouby, journalière, 78

ans, veuve Joseph Plaçais, rue du Port-Sigongne. - Pauline Salmon, domestique, 21 ans, à l'Hospice. Le 15. — Clémence Degray, chapeletière,

24 ans, à l'Hospice. Le 16. - Arsène Paillaud, 1 mois, rue de

la Chouetterie. Le 18.—Jeanne Laffaye, sans profession,

72 ans, veuve Pierre Gilloire, à l'Hospice. Le 20. - Marie-Eugenie Proust, 4 ans, route du Chapeau. — Marie-Louise-Perrine Bonnet, couturière, 23 ans, rue Basse-Saint-Pierre.

Le 22. - Marguerite-Josephine Guillaume, 8 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 25. - Auguste Roger, cultivateur, 25 ans, à l'Hospice.

Le 26. — Jean Foucher, carrier, 51 ans, à l'Hospice.

Le 28. - Placide-Fleury Jolly, chapeletier, 72 ans, rue de Fenet.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

Jeudi 12 mars 1874,

Pour l'AVANT-CLOTURE des représentations de la saison théâtrale,

AU BENEFICE DE MIIO CLOTILDE FLAMANT.

BARBE-BLEUE

Opéra-bouffe en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Meilhac et Halévy, musique d'Offenbach.

MIII FLAMANT remplira le rôle de Boulotte. M. CHANTILLY celui du roi Bobèche.

Le spectacle commencera par

La Pluie et le Beau temps, comédie en 1 acte, de Léon Gozlan.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. »/».

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cio.

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 57° fascicule, LIB à LOI, est en vente.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustre publie dans son numéro de cette

Premières courses du printemps sur l'hippodrome d'Auteuil, le 1er mars; la guerre des Ashantees: une embuscade d'indigènes, la place du marché à Coumassie; les fourneaux économiques à Paris : quêtes à domicile, préparation des aliments, réunion de l'Œuvre des fourneaux économiques sous la présidence de Mme la maréchale de Mac-Mahon, distribution des rations, la clientèle des fourneaux; remise gratuite des matelas engagés au Mont-de-Piété de Paris; perdus dans les neiges; Hauteville-House, résidence de Victor Hugo à Guernesey : façade

de la maison, la galerie en bois de chêne. promenade sur la route de Saint-Martin. heures de travail; ruines de Pantechnicon de Londres, après l'incendie. - Rébus. problème d'échecs.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gratuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant journal, on aura droit à l'un des deux ouvrages illustrés suivants: ou le Journal D'un HOMME HEUREUX, par Emile Souvestre, ou le Droit chemin, du même auteur. On a souvent écrit que ces deux chefs-d'œuvre, dont l'un a été couronné par l'Académie française, devraient se trouver dans toutes les familles. Il n'est pas de lecture plus saine, plus moralisante, plus remplie de charme et de pures émotions.

Les deux volumes contiennent de trèsremarquables illustrations d'Adrien Marie et de Georges Fath. L'exécution typographique et artistique est encore rehanssée par de riches reliures avec fers spéciaux or et noir, titres sur le plat et tranche dorée.

Un numéro spécimen contenant les détails et les conditions des autres primes, présentées au choix des abonnés de l'Univers illustre, sera adressé franco à toute personne

qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber.

SANTE A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la déliciouse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, loux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, nevrose, insomnies, melancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins intestins, muqueuse, cerveau et sang. - 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Core Nº 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur, - Dieu soit beni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les

médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que

quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de voire Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consomplion pulmonaire avec toux, vomissements, constina

Cure Nº 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritime).

Depuis que je fais usage de votte bienfaisant de ressens une nouvelle vigna. Depuis que je ressens une nouvelle vigueur.
Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur. Revalesciere, je rosseni.
laryngite dont je souffre depuis denx ans lent laryngite dont je malaise que i en lent laryogite dont je somalaise que j'éprouvais disparaître avec le malaise que j'éprouvais di

Je vons en exprime toute ma reconnaissance.

MEYFFRET, CUTE.

Cure Nº 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralysie des jan. bes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économis Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En bolles 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière en colles de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, de boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Les boîtes de 26 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Les boîtes de 26 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Les boîtes de 26 fr. — Les boûtes de 26 fr. — Les boîtes, de z ir. 20 c., de, les boîtes de 30 fr. Envoi contre bon de poste, les boîtes de 30 fr. Envoi contre don de poste, los contres de 32 et 6 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Condo épicier, rue Saint-Jean; M. Gondand, épicier, rue Saint-Jean; pharmacian de production de production de production de la contre de l epicier, rue Sami-ocali, pharmacien, placed, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, placed, rue d'Orléans; M. Besson, pharmaciens et aniste de la placed. la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciets, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre)

DEPARTS DE SAUMUR VERS AUGERS. 3 heures 69 minutes du matin, express-poste,

DEPARTS BE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mitte

solr,

wir,

(s'arrête à Angen omnibus.

express. omnibus.

> omnibus. express.

omnibus,

	COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MARS 1874.																		
Valeurs au comptant.	Dern		Hau	ısse	Bai	sse.	Valeurs au comptant.	Dern cou		Hau	ısse	Bai	isse.	Valeurs au comptant.	Derni cour		Hauss	В	aisse
3 % jouissance 1er juin. 72.	60	23	n	»	n	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	810	9	3	75	1)	b.	C. gén. Transatlantique, j. juilt.	282	50	1	n 5	2 5
4 1/2 °/. jouiss. mars		50	»))))	10	Soc. gén. de Crédit industriel et				- 1			Canal de Sucz, jouiss. janv. 70.		50	10	2 1	, ;
4 % jouissance 22 septembre.	74	50	D	р	D	n	comm., 125 fr. p. j. nov	660	ъ.	»	D) 1	Ŋ		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	340	D) 5	, '
5 % Emprunt 1871	n	n	ת	»	×	2	Crédit Mobilier	295		2	50	D.	0	Societé autrichienne. j. janv	30	17	, ,	, »	1
Emprunt 1872		40 i		>>	Þ		Crédit soncier d'Autriche	532	50	7	50	D	8	0			1	1	
- libéré		40	»	r	>>		Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	n	»	,,	9)	, D	OBLIGATIONS.		- 1	l		
Dep. de la Seine, emprunt 1857		50	n	»))	50	Est, jouissance nov	503	75	1	25	Ji	2	10.11	000	25	ł		
Ville de Paris. oblig. 1855-1860))	2	50	n	. D	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	886	25	n	. "	3		Orléans	280 277	25	D)	" ["	
- 1865, 4 % . T	458	75	ν	»	I		Midi, jouissance juillet	595	»	*	4	1		Paris-Lyon-Mediterrance	270	"	, , ,	'] "	
- 1869, 3 %, t. payé.	290	.50	»	»	2	n	Nord, jouissance juillet	1015	»	70	* 1))		Est ,	281	,,	, ,	" "	
- 1871, 3 %, 70 fr. payé.	263	n	, n	"	3	0)	Orléans, jouissance octobre.	845	»	n	, »	8	19	Nord	271	9.5	, ,	" "	
Banque de France, j. juillet.		10	7.0	n l	n	, p	Ouest, jouissance juillet, 65	585		2	50))	"	Onest	276	20	, ,	" "	
Comptoir d'escompte, j. août.	555	P	»		1	25	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	3)	n.	D	0	"	Midi	260		, ,		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	435	n	»	"]	n	10	Compagnie parisienne du Gaz.	740	9)	9		В	75	E-our onaron cost i i i i	241	,,	, ,	"	
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265	10	D))		Société Immobilière, j. janv	11	25))	"	ຸ່ນ	75	Vendée	241	и	, »	, ,	,

Etudes de Me CHEDEAU, avoué à Saumur, et de Me JOLY, notaire au

A ISINATE

Puy Notre-Dame.

Aux enchères publiques,

A la Verdelay, commune du Puy-Notre-Dame,

D'UN MORCEAU DE TERRE A BLE

Situé au Prineau, en la même commune;

Appartenant à la femme Boudier-MEIGNAN.

L'adjudication aura lieu le dimanche 29 mars 1874, en l'étude et par le ministère de M. Joly, notaire au Puy-Notre-Dame, a midi.

La vente est poursuivie à la requête de M. Louis Delaleu, cultivateur, demeurant en la commune du Vaudelnay Rillé, agissant comme tuteur datif de Marie Meignan, semme interdite de Jean Boudier ou Bouguier, cultivateur, demeurant à Sanziers. commune du Puy-Notre-Dame, ledit Delaleu ayant constitué M. Chedean, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de M. Pierre Auger, cultivateur, demearant commune da Vaudelnay-Rillé, subrogé-tuteur de

ladite semme Boudier; En vertu d'une délibération du conseil de famille de ladite interdite, présidé par M. l'un des suppléants de la justice de paix, du 15 novembre 1873, homologuée par un jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, du 12 février 1874, enregistre.

DESIGNATION DES BIENS.

1er LOT.

Seize ares environ de pré, en la prairie de la Verdelay, commune du Puy-Notre-Dame, joignant d'un côté au midi Briant, d'autre côté au nord Roger, d'un bout au couchant M. Louvet, d'autre bout au levant Roger. Sur la mise à prix de six cents

francs, ci..... 600 fr. A reporter. 600 » Report.

2º LOT.

Dix-sept ares soixante centiares de terre à blé, situés au Prineau, commune du Puy-Notre-Dame, joignant des deux côtés au couchant et au levant M. Malecot (Michel), d'un bout au nord le même, d'autre bout au midi Foulard.

Mis à prix à six cents francs, ci..... 600 »

Total des mises à prix:

douze cents francs, ci.... 4,200 » Ces biens sont situés dans l'arron-

dissement de Saumur, département de Maine-et-Loire. S'adresser, pour prendre commu-

nication du cahier des charges, à Me Joly, notaire au Poy-Notre-Dame. Saumur, le 10 mars 1874.

Signé: CHEDEAU.

Enregistre à Saumur, le 11 mars 1874 , folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-hoit centimes. Signé: PALUSTRE.

Etude de Me LE BLAYE, notaire à Saumor.

AN WIELTED NEEDS

MAISON

Rue de Bordeaux, nº 7. AVEC JARREDIN.

S'adresser audit notaire.

Etude de Mo LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément.

MAISON, rue du Temple, nº 12, et MAISON joignant, à l'angle de la rue Pavée.

S'adresser audit notaire et à M. François Percuer.

ON DEMANDE 15,000 FRANCS

A rente viagère.

S'adresser à M. Laumonier, notaire à Saumur.

AR PLODE TO THE Pour le 24 juin prochain,

UNE MAISON Au centre de la ville,

Comprenant:

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et Cour, écurie et remise : caves.

S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue.

GOUVERNEMENT DU PEROU DREYFUS FRÈRES & Cio, DE PARIS Seuls Concessionnaires du



DÉPOTS EN FRANÇE

BORGAIN, Chex M. Adolphe Boular.
Brest (Landerneau), chez M. Emile Vincers.
Cherbourg, chez M. Eugène Liais.
Dunkerque, chez M. E. Froquer.
La Rochelle, chez M.M. d'Orbiony et Gle.
Havre, chez M. Mare Gilliad.
Marseille et Gette, chez MM. A.-G. Bort et Gle
Melun, chez M. V. Le Barre.
Nantes, chez MM. A. Janory et Huard.
Paris, chez M. A. Mosnenon-Duein.
Saint-Nazaire, chez MM. A. Janory et Huard.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique. ABONNEMENTS:

Un an, 8 fr. - Six meis, 4 fr. Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. pour les départements 4 fr

express-poste Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à shita,

12

33

20

38

44

EMPRUNT A PRIMES DE LA VILLE DE MILAN REMBOURSABLE MOYENNANT DES GAINS de fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 45,000, 40,000, m

(Le moindre gain est de fr. 46)

d'un total de 26,950,000 LIRES ITALIENNES OU FRANCS DE FRANCE.

> LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE ger AVRIL 1874.

Une action pour ce tirage coûte fr. 5, six actions fr. 25, treize actions fr. 50 et vingt-sept actions fr. 100.

Le paiement des mises peut être adressé en timbres poste, jusqu'à concurrence de fr. 50, au-dessus en billets de banque par lettre chargée, ou u mandats de poste internationaux, payables à Genève.

Chaque actionnaire recevra gratuitement la liste de tirage. S'adresser directement à

L'AGENCE DE FONDS PUBLICS,

A GENÈVE.

Listes de renseignements gratuits sur tous les Emprunts d'Etais.

P.-S. On peut prendre connaissance du prospectus au Burcau de ce journal.

BAISSE DE PRIX Phospho-Guano

PHOSPHO-GUANO COMPANY LIMITED CONCESSIONNAIRES En remplacement de Peters Lawson et fils GALLET, LEFEBYRE et Ce, Consignataires - généraux, Paris, 60, rue de Bondy, et au Hâvre. Vente sur poids net en barils cachelés aux marques ci-dessus.

29 fr. 25 les 100 kilog. pour quantité supérieure à 50,000 kilogr. de 30,000 à 50.000 inférieure à 30,000 sur char, au Hâvre, Donkerque, Nantes, Rochefort, Bordeaux et Marseille,

au comptant avant expedition. DEPÔT DANS TOUS LES CENTRES AGRICOLES DE FRANCE. Exiger rigoureusement les marques ci-dessus. — Se méfier des imilations.

L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistral.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.